



Comment s'inscrire ?

Tous les élèves entrant en 6^{ème} au collège Voltaire à la rentrée 2024 peuvent s'inscrire en CHAM. Une dérogation est possible pour les élèves qui ne dépendent pas de ce collège.

À partir de la 5^{ème}, l'admission s'effectue en fonction des places disponibles et sur audition.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur www.sorgues.fr ou en flashant le QRCode

Il est également possible de le retirer au collège Voltaire ou à l'École Municipale de Musique et de Danse.



Les dossiers sont à retourner au collège Voltaire jusqu'au 22 mars 2024.

Renseignements :

Collège Voltaire
Avenue Georges Braque
BP 57 - 84700 Sorgues
04 90 39 19 57

École Municipale de Musique et de Danse
Pôle culturel Camille Claudel
Avenue d'Avignon - 84700 Sorgues
04 90 39 71 71 / musique@sorgues.fr

Classe à Horaires Aménagés Musique



CHAM INSCRIPTIONS 2024

Tu es en CM2, tu aimes la musique
Tu es déjà apprenti musicien ou débutant
la **CHAM** est faite pour toi !



« La musique est un formidable vecteur d'émotion. Elle apporte aux jeunes élèves de la créativité et une sensibilité particulière au monde qui les entoure. Elle favorise l'épanouissement personnel mais aussi la réussite scolaire. Car c'est désormais prouvé scientifiquement, l'apprentissage de la musique à un jeune âge améliore la mémoire, la concentration et les capacités de lecture. »

Thierry Lagneau
Maire de Sorgues
Vice-président du Conseil départemental

« Vous rêvez d'apprendre à jouer d'un instrument de musique, de faire partie d'un orchestre ? Devenez élève en classe CHAM au collège Voltaire de Sorgues, vous y développerez votre culture générale et vos talents musicaux, mais aussi d'indispensables compétences citoyennes telles que le respect des autres, l'écoute, l'engagement, la rigueur et la persévérance. »

Gaëlle Jean
Principale du collège Voltaire



Fête de la musique 2022 © Cyril Cortez

La CHAM en mots



La CHAM est une Classe à Horaires Aménagés Musique.

L'enseignement de la musique se fait pendant le temps scolaire, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. C'est entièrement gratuit. La pratique de l'instrument se fait au sein d'un orchestre.

Les cours se déroulent au collège Voltaire et à l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD). Deux heures de culture et d'éducation musicale au collège et deux heures d'enseignement musical (instrument, orchestre, formation musicale) à l'École de Musique et de Danse.

De quel instrument peut-on jouer ?

Flûte traversière	Trompette	Guitare électrique
Clarinette	Trombone	Guitare basse
Saxophone	Tuba	Percussions

Ces instruments sont mis à disposition gratuitement par l'EMMD pour toute la durée du cursus.

Tout au long de l'année des concerts sont organisés à l'occasion d'événements comme l'**École en chœur**, les portes ouvertes du collège, **la fête de la musique**, le concert intergénérationnel à la maison de retraite, **les rencontres et échanges avec d'autres classes CHAM**, les projets et concerts avec des artistes professionnels (*concert avec le Philharmonique de Radio France, concerts à l'Olympia, au Zénith de Montpellier, au théâtre antique d'Arles*).